

Les sociétés d'État sont constamment aux ordres des fonctionnaires. Je connais un sous-ministre adjoint principal au ministère de l'Expansion industrielle régionale qui a travaillé durant un certain nombre d'années à Montréal. Il n'avait pas la moindre idée de la façon dont une entreprise doit fonctionner pour être rentable. Toute cette prolifération de sociétés d'État a permis au gouvernement libéral de multiplier ses dépenses au nom des contribuables qui devront plus tard en faire les frais.

Je me rends compte que 10 minutes sont bien vite passées, et je vais terminer ma brève intervention en disant que nous allons proposer de nombreux amendements en comité. Nous allons dépouiller le projet de loi de tous ses artifices. Nous allons recommander la nomination d'administrateurs, non pas d'un conseil consultatif mais de véritables administrateurs. Nous allons montrer que notre parti se soucie avant tout de la responsabilité financière.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion auparavant de participer au débat sur ce projet de loi qui est censé être une mesure destinée à aider le gouvernement et le Parlement, en particulier, à exercer un plus grand contrôle sur les sociétés d'État. Si nous n'approuvons pas ce projet de loi, c'est qu'il ne permet absolument pas de réaliser cet objectif.

La politique gouvernementale en ce qui a trait aux sociétés d'État n'a pas changé. Il ne s'agit que d'une prétendue modification des mécanismes, mais pas d'une véritable réforme. Le gouvernement n'accepte pas vraiment qu'on lui reproche ce qui s'est passé auparavant. Nous connaissons tous la situation des sociétés Canadair et de Havilland qui nous a maintenant été divulguée et qui est la preuve d'un manque total de contrôle non seulement par le Parlement, mais également par le gouvernement, à moins que ce dernier, bien qu'au courant, ait décidé de ne pas agir, auquel cas il serait coupable de négligence grave.

Depuis toujours, la principale fonction du Parlement consiste à surveiller la dépense des fonds publics. Cependant, ce pouvoir a maintenant complètement disparu. Nous devons nous demander pourquoi le gouvernement s'oppose à ce que des députés puissent exercer un véritable contrôle sur les sociétés d'État et non pas par l'entremise de comités permanents pusillanimes, n'ayant, en fait aucun pouvoir, sauf ceux qui leur sont conférés par la majorité ou si vous préférez, par le gouvernement. Pourquoi le gouvernement hésite-t-il tant à donner aux députés de véritables pouvoirs? Pourquoi les ministres ne veulent-ils pas que les députés les aident à surveiller les bureaucrates? Je ne me rappelle pas au juste du nombre exact de fonctionnaires, mais, sauf erreur, ils sont près de 300,000. Les ministres, chose certaine, la plupart de ceux du gouvernement actuel, si ce n'est tous—il se peut qu'il y ait une ou deux exceptions—sont incapables de savoir, de comprendre ou de contrôler ce qui se passe au sein de leur ministère, si ce n'est en surface. Ils doivent se fier aux bureaucrates pour leur dire ce qui se passe au sein de la Fonction publique.

● (1520)

Le ministre des Transports (M. Axworthy) est à la tête d'un ministère énorme et varié. Il ne connaît pas son ministère de fond en comble; il ignore ce qui se passe à l'aéroport de St-Jean, Terre-Neuve; et il n'est pas au courant de toutes les questions. Pourquoi donc s'oppose-t-il à ce que la Chambre

Administration financière—Loi

l'aide? Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de donner aux comités de la Chambre les pouvoirs voulus pour faire enquête et découvrir par eux-mêmes ce que les sociétés de la Couronne font?

Il y a cinq ans, si nous avons constitué un comité, soit mixte avec des représentants de l'autre endroit, soit de la Chambre seulement qui aurait eu pour mission d'enquêter sur les sociétés d'État, s'il avait eu le pouvoir d'assigner des témoins à comparaître et si, de plus, ce comité s'était penché sur de Havilland ou Canadair, je suis convaincu que notre pays aurait économisé des centaines de millions, voire des milliards de dollars que nous devons maintenant verser. Même si nous avions dû décider, après mûre réflexion, qu'il convenait de continuer à financer ces sociétés, comme nous l'avons fait, au moins le public aurait su à quoi s'en tenir depuis bien longtemps.

Lorsque j'étais ministre des Finances—il est vrai que ce ne fut que pendant quelque huit mois—je n'ai pas eu le temps d'envisager ce qui se passait dans les sociétés d'État qui devaient faire rapport au gouvernement du Canada. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que je ne restais pourtant pas assis à rien faire. Je travaillais au moins 12 à 14 heures par jour.

M. Tobin: Vous avez eu votre chance, c'est fini.

M. Crosbie: Est-ce que vous m'en voulez? Est-ce une attaque personnelle? Quand le ministre d'État pour la jeunesse putatif sera devenu ministre d'État pour la Jeunesse, nous l'écouterons avec toute l'attention que mériteront ses lourdes responsabilités. Entre-temps, le président a prévu une garderie il y a deux ou trois ans. Le jeune homme pourrait y aller et parler à ceux qui ont la même agilité mentale que lui. Soit dit en passant, je voudrais que les gens de Corner Brook et de Stephenville sachent que ces interjections puérides viennent de leur député, bientôt leur ancien député. Son nom est Brian Tobin, si je puis me permettre cette indiscretion, pour la gouverne des habitants de la côte ouest de Terre-Neuve qui nous regardent.

Lorsque j'étais ministre des Finances, et que je travaillais aussi dur que je le pouvais, je n'ai pas eu le temps de considérer ce que faisaient les sociétés d'État qui relevaient du ministère des Finances. Je me rappelle des demandes de de Havilland et de Canadair qui, soit dit en passant n'ont pas été acceptées. Le gouvernement garantissait leurs emprunts, mais cela n'est jamais venu à l'attention de qui que ce soit parce que cela se faisait par lettres d'accord.

On estimait qu'il n'y avait pas de mal à ce que le gouvernement rassure les créanciers prêtant à ces sociétés en leur affirmant être au courant de l'existence de ces prêts et disposé à aider les emprunteurs en cas de nécessité. Cela, le Parlement et la Chambre des communes ne l'ont jamais su. La nouvelle n'a pas été répandue puisque aucune garantie officielle n'avait été donnée. Des années durant, ces sociétés ont bénéficié d'une aide financière secrète. Les administrateurs nommés par le gouvernement n'ont, pas jugé nécessaire de toute apparence d'intervenir ou de mettre un terme à cette tangente onéreuse qu'avaient prise les sociétés en question. Leurs directives n'étaient pas claires là-dessus.